

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT « MONOPRIX » publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 17 juin 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes : Mr Walid BEN SALAH (FINOR) et Mr Mohamed Imed LOUKIL (FMBZ KPMG Tunisie).

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

SNMVT- MONOPRIX

BILAN

(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Notes	2025	2024
Actifs non courants			
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles		12 015 150	11 630 587
Moins : Amortissements		(5 586 752)	(5 158 175)
	3	6 428 398	6 472 412
Immobilisations corporelles		262 057 924	249 769 323
Moins : Amortissements		(191 884 404)	(178 572 722)
	4	70 173 520	71 196 601
Immobilisations financières		92 757 114	92 725 341
Moins : Provisions		(3 469 609)	(3 469 609)
	5	89 287 505	89 255 732
Total des actifs immobilisés		165 889 423	166 924 745
Autres actifs non courants	6	1 250 396	1 349 612
Total des actifs non courants		167 139 819	168 274 357
Actifs courants			
Stocks		78 696 029	80 808 503
Moins : Provisions		(1 891 578)	(2 127 362)
	7	76 804 451	78 681 141
Clients et comptes rattachés		11 839 579	10 014 449
Moins : Provisions		(3 159 609)	(3 129 215)
	8	8 679 970	6 885 234
Autres actifs courants		39 463 651	29 801 403
Moins : Provisions		(1 337 984)	(1 150 928)
	9	38 125 667	28 650 475
Placements et autres actifs financiers	10	12 846 279	6 403 586
Liquidités et équivalents de liquidités	11	37 955 874	16 555 050
Total des actifs courants		174 412 240	137 175 486
Total des actifs		341 552 059	305 449 843

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

SNMVT- MONOPRIX

BILAN

(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	2025	2024
Capitaux propres			
Capital Social		50 691 472	50 691 472
Réserves et primes liées au capital		37 229 293	36 834 916
Autres capitaux propres		343 651	360 395
Résultats reportés		3 641 286	1 053 356
Total des capitaux propres avant résultat		91 905 702	88 940 139
Résultat de l'exercice		10 361 362	6 834 167
Total des capitaux propres avant affectation	12	102 267 064	95 774 306
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	13	41 986 349	31 740 602 *
Autres passifs non courants	14	3 988 956	3 491 064 *
Total passifs non courants		45 975 305	35 231 666
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	15	141 405 754	101 559 170
Autres passifs courants	16	43 066 853	39 140 754 *
Concours bancaires et autres passifs financiers	17	8 837 084	33 743 948
Total des passifs courants		193 309 691	174 443 872
Total des capitaux propres et passifs		341 552 059	305 449 843

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. note 14)

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
SNMVT- MONOPRIX
ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2025	2024
Revenus	18	831 495 090	732 621 822
Autres produits d'exploitation	19	13 843 180	13 635 090
Total des produits d'exploitation		845 338 270	746 256 912
Achats de marchandises consommés	20	(682 257 639)	(595 948 230)
Achats d'approvisionnements consommés	21	(14 978 269)	(14 982 720)
Charges de personnel	22	(74 774 523)	(65 324 415)
Dotations aux amortissements et aux provisions	23	(14 175 972)	(15 661 334)
Autres charges d'exploitation	24	(44 819 911)	(44 896 321)
Total des charges d'exploitation		(831 006 314)	(736 813 020)
Résultat d'exploitation		14 331 956	9 443 892
Charges financières nettes	25	(4 346 571)	(4 181 141)
Produits financiers	26	5 813 520	4 401 786
Autres gains ordinaires	27	206 792	179 386
Autres pertes ordinaires	28	(3 160 457)	(1 066 925)
Résultat des activités ordinaires avant impôts		12 845 240	8 776 998
Impôts sur les bénéfices	29	(2 159 894)	(1 605 965)
Contribution sociale de solidarité	29	(323 984)	(336 867)
Résultat des activités ordinaires après impôts		10 361 362	6 834 166
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net		10 361 362	6 834 166
Effets des modifications comptables		-	-
Résultat après modifications comptables		10 361 362	6 834 166

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
SNMVT- MONOPRIX**

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	2025	2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		902 649 933	796 469 732
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(838 733 618)	(780 707 723)
Intérêts payés		(4 273 815)	(4 212 152)
Intérêts reçus		1 154 398	1 047 505
Impôts sur les bénéfices (payés) ou restitués		-	-
Autres flux d'exploitation		(1 236 012)	(977 099)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		59 560 886	11 620 263
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements affectés à l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles		(13 920 327)	(10 845 295)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	49 000
Encaissements provenant de la cession des immobilisations financières		23 578	-
Encaissements / (Décaissements) sur placements		(6 500 000)	(6 000 000)
Intérêts et dividendes reçus		3 862 853	3 431 687
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(16 533 896)	(13 364 608)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Distribution des dividendes		(3 801 861)	(2 534 574)
Encaissements provenant de l'augmentation de capital		-	-
Encaissements provenant des emprunts		18 800 000	9 300 000
Décaissements affectés aux remboursements des emprunts		(9 937 945)	(11 058 185)
Encaissements / (Décaissements) suite rachats ou achats billets de trésorerie		(8 640 000)	3 000 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(3 579 806)	(1 292 759)
Variation de trésorerie		39 447 184	(3 037 104)
Trésorerie au début de l'exercice		(1 594 038)	1 443 066
Trésorerie à la clôture de l'exercice	30	37 853 146	(1 594 038)

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
SNMVT- MONOPRIX**

**TABBLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR NATURE AUX CHARGES PAR DSTINATION
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

Liste des comptes de charges par nature	Solde au 31-12-25	Coût des ventes	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges
Achats de marchandises consommées	682 257 639	682 257 639	-	-	-
Achats matières et fournitures consommées	14 978 269	3 487 018	351 066	11 140 185	-
Personnel et personnel extérieur à l'entreprise	77 632 038	63 615 027	-	13 949 791	67 220
Dotations aux amortissements et aux provisions	14 175 972	-	-	14 175 972	-
Impôts, taxes et versements assimilés	3 797 324	3 217 626	360	579 338	-
Charges diverses ordinaires	38 165 072	-	3 405 692	34 708 804	50 576
Charges financières	4 346 571	-	-	4 346 571	-
Autres pertes ordinaires	3 160 457	-	-	3 160 457	-
Impôts sur les bénéfices	2 159 894	-	-	2 159 894	-
Contribution sociale de solidarité	323 984	-	-	323 984	-
TOTAL	840 997 220	752 577 310	3 757 118	84 544 996	117 796

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
SNMVT- MONOPRIX**

**TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion de la Société SNMVT au 31 décembre 2025 se présente comme suit :

Produits	31-12-25	31-12-24	Charges	31-12-25	31-12-24	Soldes intermédiaires	31-12-25	31-12-24
Ventes de marchandises et autres produits d'exploitation	845 338 270	746 256 912	Coût d'achat des marchandises vendues	697 235 908	610 930 950			
Total	845 338 270	746 256 912		697 235 908	610 930 950	Marge Commerciale	148 102 362	135 325 962
Marge commerciale	148 102 362	135 325 962	Autres charges externes	41 022 587	41 369 852			
Total	148 102 362	135 325 962	TOTAL	41 022 587	41 369 852	Valeur Ajoutée Brute	107 079 775	93 956 110
Valeur ajoutée brute	107 079 775	93 956 110	Impôts et taxes	3 797 324	3 526 469			
			Charges de personnel	74 774 523	65 324 415			
Total	107 079 775	93 956 110	TOTAL	78 571 847	68 850 884	Excédent Brut d'Exploitation	28 507 928	25 105 226
Excédent Brut d'Exploitation	28 507 928	25 105 226	Autres charges et pertes	3 160 457	1 066 925			
Autres produits et gains	206 792	179 386	Charges financières	4 346 571	4 181 141			
Produits financiers	5 813 520	4 401 786	Dotations aux amortissements et aux provisions	14 175 972	15 661 334			
			Impôt sur le résultat ordinaire	2 159 894	1 605 965			
			Contribution sociale de solidarité	323 984	336 867			
Total	34 528 240	29 686 398	TOTAL	24 166 878	22 852 232	Résultat des activités ordinaires	10 361 362	6 834 166
Résultat positif des activités ordinaires	10 361 362	6 834 166	Résultat négatif des activités ordinaires	-	-			
Gains extraordinaires			Pertes extraordinaires	-	-			
Total	10 361 362	6 834 166	TOTAL	-	-	Résultat net	10 361 362	6 834 166

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS
A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

NOTE 1 – CREATION ET ACTIVITES DE LA SOCIETE

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis (SNMVT) est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 août 1933. Le capital social s'élève à 50 691 472 dinars tunisiens divisés en 25 345 736 actions de 2 dinars chacune, et ce, suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010, qui a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, ainsi qu'aux augmentations du capital par incorporation des réserves décidées respectivement par les Assemblées Générales Extraordinaires du 2 juin 2011, du 17 mai 2012 et du 29 mai 2015 qui ont porté le capital social de 18 490 160 dinars à 27 735 240 dinars, puis de 27 735 240 dinars à 33 282 288 dinars, puis de 33 282 288 dinars à 39 938 744 dinars, et l'augmentation du capital en numéraire décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2024, par voie de création et d'émission de 5 376 364 actions nouvelles d'une valeur nominale de deux 2 dinars, ayant porté le capital à 50 691 472 dinars.

La SNMVT est cotée en bourse depuis 1995 et est contrôlée par la société EXIS.

La SNMVT a pour objet, principalement, le commerce de détail à rayons multiples de toutes les marchandises et de tous les produits.

Sur le plan fiscal, la société est soumise au droit commun. En matière de la TVA, elle y est partiellement assujettie.

NOTE 2 – METHODES COMPTABLES ADOPTEES PAR LA SOCIETE

Les états financiers de la SNMVT sont préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis, tels que spécifiés par le système comptable tunisien, et ce, en application des dispositions réglementaires et principalement, les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables.

Les principales méthodes et conventions comptables retenues pour la préparation des états financiers sont résumées ainsi :

2.1. Indépendance des exercices

La société adopte le principe de l'indépendance des exercices, selon lequel les produits sont enregistrés au fur et à mesure qu'ils sont acquis, et les charges, au fur et à mesure qu'elles sont engagées, sans qu'il ne soit tenu compte de leurs dates d'encaissement ou de paiement de façon à dégager après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte se rapportant à l'exercice de référence.

2.2. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées aux coûts historiques d'acquisition et font l'objet d'un amortissement tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien.

Les taux d'amortissement ont été revus et réexaminés par la société en vue de refléter fidèlement la durée de vie des immobilisations, et ce, en se référant particulièrement au paragraphe 36 de

la Norme comptable 5 du système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les durées d'amortissement appliquées à partir de l'exercice 2019 sont les suivants :

(Durée en années)	Jusqu'au 31-12-2018	A partir du 01-01-2019
Immobilisations incorporelles	3	5
Logiciels informatiques	10 à 20	10 à 20
Fonds de commerce		
Immobilisations corporelles :		
Constructions	20	30
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10	12
Installations et Matériel d'exploitation	10	12
Petits matériels d'exploitation	3	3
Matériel de transport	5	5
Equipement et matériel de bureau	10	12
Equipement et matériel informatique	3	2
Agencements et installations générales	10	12

2.3. Titres de participation

Les titres acquis par la société ont été, conformément aux critères de classement prévus au système comptable des entreprises, considérés comme un placement à long terme et inscrits parmi les immobilisations financières à l'actif du bilan. La note 5.1 des états financiers détaille les différentes participations à long terme et dans les sociétés filiales, avec un état détaillé des provisions constatées et des pourcentages de participations pour les sociétés filiales.

Ces placements ont été constatés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banques sont exclus.

A la clôture de chaque exercice, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les titres de participation détenus par la société concernent des sociétés non cotées.

2.4. Comptabilisation des frais préliminaires et des charges à répartir

Les frais préliminaires et les frais de pré-exploitation engagés avant l'ouverture des nouveaux magasins ont été inscrits conformément au système comptable des entreprises, à l'actif du bilan au poste « autres actifs non courants ».

La résorption de ces frais, est constatée sur une période de trois années, à partir de l'entrée effective des magasins en exploitation.

Les charges à répartir qui correspondent notamment à des frais de formation, et de restructuration, ont été inscrites conformément au système comptable des entreprises (§ 19 de la NC 10), à l'actif du bilan au poste « autres actifs non courants ».

La résorption de ces charges à répartir, est constatée, conformément au § 24 de la NC 10, sur une période de trois années, à partir de l'exercice de leur constatation.

2.5. Valeurs d'exploitation

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2019, les stocks des produits non alimentaires étaient valorisés aux derniers coûts d'achats hors taxes récupérables. Les stocks des produits alimentaires, situés hors champ de la récupération de la TVA, étaient valorisés aux derniers coûts d'achats toutes taxes comprises.

A compter du 1^{er} janvier 2020, les stocks sont valorisés selon la méthode du premier entré, premier sorti, qui est en conformité avec la NC 4. L'impact du changement de méthode était non significatif, vu la rotation élevée des stocks.

Jusqu'au 31 décembre 2024, les provisions pour dépréciation des stocks étaient calculées sur la base d'un barème forfaitaire fondé exclusivement sur l'ancienneté du stock, appliqué de manière uniforme à l'ensemble des articles concernés.

À compter du 1^{er} janvier 2025, la société a adopté une méthode statistique différenciée par groupe d'articles, afin de mieux refléter la probabilité effective d'écoulement et la valeur nette de réalisation des stocks.

Cette approche repose sur :

1. Les probabilités d'écoulement par groupe, déterminées à partir des statistiques de vente historiques sur plusieurs exercices,
2. Les taux de décote moyens par rapport au prix de revient, calculés sur une période glissante de douze mois.

2.6. Placements à court terme

Les titres acquis par la société, classés selon les critères prévus par le système comptable des entreprises comme des placements à court terme, ont été inscrits au bilan à la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur du marché, par référence au cours boursier moyen de clôture, et les plus-values et moins-values dégagées sont portées au résultat de l'exercice.

Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet d'une provision et les plus-values ne sont pas constatées.

2.7. Opérations en monnaies étrangères

Les achats relatifs aux opérations d'importation sont valorisés au cours de change du jour de l'opération. Les différences de change dégagées par rapport au cours du règlement sont enregistrées selon le cas parmi les charges ou produits financiers.

2.8. Revenus des titres

Les revenus des titres sont constatés parmi les produits financiers sur la base de la décision de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2.9. Revenus

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- La société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ;
- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- Il est probable que les avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société ;
et
- Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

2.10. Unité monétaire

Les états financiers de la SNMVT sont libellés en Dinar Tunisien.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2025 à 12 015 150 DT, contre 11 630 587 DT au 31 décembre 2024, et se détaille comme suit :

(Montants en DT)	31-12-25	31-12-24
Logiciels informatiques	1 299 677	915 114
Fonds de commerce	10 715 473	10 715 473
TOTAL	12 015 150	11 630 587

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2025 à 262 057 924 DT, contre 249 769 323 DT au 31 décembre 2024, et se détaille comme suit :

(Montants en TND)	31-12-25	31-12-24
Terrains	3 712 272	3 712 272
Constructions	9 143 994	8 275 647
Agencements des constructions	582 043	582 043
Installations et matériel d'exploitation	123 807 429	120 302 939
Petit matériel d'exploitation	8 935 075	8 509 257
Matériel de transport	2 405 558	2 073 285
Installations générales, agencements et aménagements divers	101 194 105	96 859 301
Equipements de bureau	2 086 532	2 104 956
Matériel informatique	7 696 791	6 827 048
Immobilisations en cours	2 356 504	384 955
Avances sur immobilisations en cours	137 622	137 622
TOTAL	262 057 924	249 769 323

Le tableau de mouvements des immobilisations incorporelles et corporelles au 31 décembre 2025, se détaille comme suit :

	Brut au 1 jan. 2025	Acquisitions 2025	Reclassements 2025	Cessions 2025	Brut au 31 déc. 2025	Amortissements au 1 jan. 2025	Dotation 2025	Cessions 2025	Amortissements au 31 déc. 2025	Valeurs nettes au 31 déc. 2025
IMMOBILISATION INCORPORELES										
Logiciels	915 114	314 442	70 121	-	1 299 677	(791 497)	(69 302)	-	(860 799)	438 879
Fonds de commerce	10 715 473	-	-	-	10 715 473	(4 366 678)	(359 276)	-	(4 725 954)	5 989 519
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELES	11 630 587	314 442	70 121	-	12 015 150	(5 158 175)	(428 577)	-	(5 586 752)	6 428 398
IMMOBILISATION CORPORELES										
Terrains	3 712 272	-	-	-	3 712 272	-	-	-	-	3 712 272
Constructions	8 275 647	826 344	42 003	-	9 143 994	(7 355 031)	(71 109)	-	(7 426 140)	1 717 855
Installations, agencements constructions	582 044	-	-	-	582 044	(233 583)	(45 369)	-	(278 952)	303 092
Installations et matériel d'exploitation	120 302 938	4 299 817	215 492	(1 004 977)	123 813 270	(87 250 780)	(6 398 115)	943 823	(92 705 073)	31 108 197
Petit matériel d'exploitation	8 509 256	425 740	2 189	(2 111)	8 935 074	(4 373 705)	(791 412)	1 425	(5 163 693)	3 771 381
Matériel de transport	2 073 285	338 204	5 651	(6 885)	2 410 255	(1 080 048)	(352 856)	6 885	(1 426 019)	984 236
Agencements, aménagements et installations	96 859 300	3 902 894	431 910	-	101 194 103	(70 913 147)	(6 084 042)	-	(76 997 189)	24 196 914
Equipements et matériel de bureau	2 104 954	9 464	16 807	(44 694)	2 086 531	(1 716 663)	(73 044)	40 672	(1 749 035)	337 496
Equipements et matériel informatique	6 827 048	665 376	204 367	-	7 696 791	(5 649 765)	(488 540)	-	(6 138 305)	1 558 486
Immobilisations en cours	384 957	2 949 550	(988 539)	-	2 345 967	-	-	-	-	2 345 967
Avances sur immobilisations en cours	137 622	-	-	-	137 622	-	-	-	-	137 622
TOTAL DES IMMOBILISATION CORPORELES	249 769 323	13 417 389	(70 121)	(1 058 667)	262 057 924	(178 572 722)	(14 304 486)	992 805	(191 884 404)	70 173 520
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	261 399 910	13 731 831	-	(1 058 667)	274 073 074	(183 730 897)	(14 733 064)	992 805	(197 471 156)	76 601 918

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2025 à 89 287 505 DT, contre 89 255 732 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	31-12-25	31-12-24
Titres de participation (5.1)	92 056 979	92 056 979
Dépôts et cautionnements	700 009	668 237
Créances rattachées à des participations	125	125
TOTAL	92 757 114	92 725 341
A déduire provision pour dépréciation des titres	(3 469 609)	(3 469 609)
TOTAL Net	89 287 505	89 255 732

5.1. Titres de participation

Le portefeuille titre de la société, totalise une valeur brute de 92 056 979 DT au 31 décembre 2025 contre la même valeur au 31 décembre 2024, et se détaille comme suit :

(Montants en DT)	% de participation	31-12-25	31-12-24
MONOGROS	99,94%	21 987 300	21 987 300
SGS TOUTA	99,96%	15 842 573	15 842 573
MMT	97,65%	8 430 000	8 430 000
STONE HEART	5,86%	650 000	650 000
SNMVT INTERNATIONAL	50,02%	250 100	250 100
UNITED MANAGMENT	7,70%	428 703	428 703
UNITED DECS	50,00%	3 000 000	3 000 000
SIM	43,01%	28 794 030	28 794 030
SAHARA CONFORT (TSS)	99,99%	12 374 493	12 374 493
TRG NEGO (Ex. GEMO)	50,00%	50 000	50 000
ETTHIMAR		30 000	30 000
SORIEB		100	100
BTS		10 000	10 000
DINDY		191 680	191 680
MEDIAL		18 000	18 000
TOTAL TITRES DE PARTICIPATIONS		92 056 979	92 056 979
A déduire provision pour dépréciation des actions ETHIMAR		(30 000)	(30 000)
A déduire provision pour dépréciation des actions MEDIAL		(18 000)	(18 000)
A déduire provision pour dépréciation des actions SNMVT INTERNATIONAL		(250 100)	(250 100)
A déduire provision pour dépréciation des actions UNITED MANAGMENT		(428 703)	(428 703)
A déduire provision pour dépréciation des actions UNITED DECS		(2 742 806)	(2 742 806)
VALEUR NETTE DES TITRES DE PARTICIPATIONS		88 587 370	88 587 370

NOTE 6 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2025 à 1 250 396 DT, contre 1 349 612 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	31-12-25	31-12-24
Frais préliminaires bruts	14 600 407	14 360 697
A déduire la résorption des frais préliminaires	(14 164 551)	(14 047 782)
Charges à répartir	9 433 584	8 917 507
Charges à répartir	(8 619 044)	(7 880 810)
TOTAL	1 250 396	1 349 612

	Solde au 1 jan. 2025	Ajouts de l'exercice	Résorptions de l'exercice	Solde au 31 déc. 2025
Frais préliminaires bruts	14 360 697	239 710	-	14 600 407
A déduire : Résorptions des frais préliminaires	(14 047 782)	-	(116 769)	(14 164 551)
Charges à répartir	8 917 507	516 077	-	9 433 584
A déduire: Résorptions des charges à répartir	(7 880 810)	-	(738 234)	(8 619 044)
TOTAL	1 349 612	755 787	(855 003)	1 250 396

NOTE 7 – STOCKS

Les stocks nets s'élèvent au 31 décembre 2025 à 76 804 451 DT, contre 78 681 141 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	31-12-25	31-12-24
Stocks de marchandises magasins	70 711 372	72 811 531
Stocks de marchandises dépôts	7 681 960	7 642 106
Stocks emballages et étiquettes	116 583	152 691
Stocks fournitures et consommables	186 114	202 175
TOTAL	78 696 029	80 808 503
A déduire provision pour dépréciation de stocks	(1 891 578)	(2 127 362)
TOTAL PROVISIONS	(1 891 578)	(2 127 362)
TOTAL NET	76 804 451	78 681 141

NOTE 8 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 décembre 2025 à 8 679 970 DT, contre 6 885 234 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	31-12-25	31-12-24
Clients, ventes à crédit	1 723 709	1 121 872
Créances sur participation fournisseurs	4 825 014	4 449 008
Clients, chèques impayés	962 233	955 921
Clients, effets à recevoir impayés	1 397	1 397
Autres clients	4 327 227	3 486 251
TOTAL	11 839 579	10 014 449
Provisions pour créances clients et participation fournisseurs	(2 222 112)	(2 249 936)
Provisions sur chèques impayés	(936 100)	(877 882)
Provisions sur effets impayés	(1 397)	(1 397)
TOTAL PROVISIONS	(3 159 609)	(3 129 215)
TOTAL NET	8 679 970	6 885 234

NOTE 9 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31 décembre 2025 à 38 125 667 DT, contre 28 650 475 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	31-12-25	31-12-24
Personnel avances et acomptes	1 351 467	1 314 577
Etat, IS retenues à la source	974 395	518 433
Etat, acomptes et IS à reporter	19 135 342	12 211 444
Etat, TVA à reporter	988 342	755 468
Autres débiteurs	10 328 306	6 284 910
Autres produits à recevoir	25 225	65 804
Charges constatées d'avance	2 609 110	1 581 250
Compte d'attente	4 051 465	7 069 518
TOTAL	39 463 651	29 801 403
Moins : Provisions autres actifs courants	(1 337 984)	(1 150 928)
TOTAL NET	38 125 667	28 650 475

NOTE 10 – PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2025 à 12 846 280 DT, contre 6 403 585 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	31-12-25	31-12-24
Placement compte à terme	12 500 000	6 000 000
Prêts au personnel	346 279	403 585
TOTAL	12 846 279	6 403 585

NOTE 11 – LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2025 à 37 955 874 DT contre un solde de 16 555 050 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	31-12-25	31-12-24
Banques	22 543 486	10 453 851
Caisses	4 366 979	4 484 391
Chèques à l'encaissement	12 828	84 227
Billets de trésorerie	11 000 000	1 500 000
Placements	32 581	32 581
TOTAL	37 955 874	16 555 050

NOTE 12 – CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres après résultat de l'exercice s'élèvent au 31 décembre 2025 à 102 267 064 DT contre un solde de 95 774 305 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	31-12-25	31-12-24
Capital social (a)	50 691 472	50 691 472
Plus ou moins valeur sur cession des actions propres	47 006	47 006
Réserve légale (b) - (c)	4 579 721	4 185 345
Autres capitaux propres - Réserve ordinaire	2 550 298	2 550 298
Réserve pour réinvestissement financier exonéré (c)	11 282 000	11 282 000
Prime d'émission (a)	18 817 274	18 817 274
Subvention d'investissement	296 646	313 389
Réserve pour fonds social	400 000	350 000
A déduire prêt au personnel /fonds social	(425 793)	(338 033)
A ajouter intérêts sur fonds social	44 653	35 552
A déduire débiteurs divers	(11 144)	(20 361)
Disponibilités en banque sur fonds social	(7 716)	(27 158)
Résultat reportés (b)	3 641 286	1 053 355
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE LA PERIODE	91 905 702	88 940 138
Résultat de l'exercice (1)	10 361 362	6 834 167
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES RESULTAT DE LA PERIODE	102 267 064	95 774 305

(a) L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) du 6 avril 2010 a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, et en conséquence le capital à cette date, est devenu représenté par 9 245 080 actions de 2 dinars de nominal.

Par ailleurs, quatre augmentations de capital ont été décidées par :

- L'AGE du 2 juin 2011, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 9 245 080 DT. Le capital après cette augmentation est de 27 735 240 DT représenté par 13 867 620 actions de valeur nominale de 2 DT chacune.
- L'assemblée Générale Extraordinaire du 17 Mai 2012, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 5 547 048 DT. Le capital après cette deuxième augmentation est de 33 282 288 DT représenté par 16 641 144 actions de valeur nominale de 2 DT chacune.
- L'assemblée Générale Extraordinaire du 29 Mai 2015, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 6 656 458 DT. Le capital après cette augmentation est de 39 938 746 DT représenté par 19 969 373 actions de valeur nominale de 2 DT chacune.
- L'AGE du 31 Janvier 2024, qui a augmenté le capital en numéraire à hauteur de 10 752 728 DT. Le capital après cette augmentation est de 50 691 472 DT représenté par 25 345 736 actions de valeur nominale de 2 DT chacune. Cette augmentation a été réalisée par voie de création et d'émission de 5 376 364 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2 DT chacune. Les nouvelles actions sont émises au prix unitaire de 5,5 DT, soit avec une prime d'émission de 3,5 DT par action, libérées intégralement, soit une prime totale de 18 817 274 DT.

(b) L'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2025 a décidé d'affecter les résultats comme suit :

<u>(Montants en TND)</u>	<u>Montant</u>
Résultat de l'exercice 2024	6 834 167
Résultats reportés	1 053 355
Résultat à affecter	7 887 522
Réserve légale	(394 376)
Résultat distribuable	7 493 146
Réserve pour fonds social	(50 000)
Dividendes à distribuer	(3 801 860)
Report à nouveau	3 641 286

(c) Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi des finances de l'année 2014, les réserves et autres éléments des capitaux propres qui ne seront pas concernés, lors de leurs distributions, par la retenue à la source applicable à partir du 1^{er} janvier 2015 se détaillent au 31 décembre 2025 comme suit :

(Montants en TND)	31-12-25	31-12-24
Réserve légale	3 328 229	3 328 229
Réserve pour réinvestissement exonéré	9 102 000	9 102 000
TOTAL	12 430 229	12 430 229

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
SNMVT- MONOPRIX**

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Réserve légale	Primes d'émission	Autres capitaux propres - Réserve ordinaire	Fonds social	Réserve pour réinvestissement	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Plus-value sur cession actions propres	Dividendes distribués	Subvention D'investissement	Total
SOLDES au 31 décembre 2024	50 691 472	4 185 345	18 817 274	2 550 298	-	11 282 000	1 053 355	6 834 166	47 006	-	313 389	95 774 305
Affectation du résultat de l'exercice 2024 par l'AGO du 12 juin 2025	-	394 376	-	-	50 000	-	2 587 931	(6 834 166)	-	3 801 860	-	-
Affectation au fonds social	-	-	-	-	(50 000)	-	-	-	-	-	-	(50 000)
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(3 801 860)	-	(3 801 860)
Amortissement subvention d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(16 743)	(16 743)
Résultat de l'exercice 2025	-	-	-	-	-	-	-	10 361 362	-	-	-	10 361 362
SOLDES au 31 décembre 2025	50 691 472	4 579 721	18 817 274	2 550 298	-	11 282 000	3 641 286	10 361 362	47 006	-	296 646	102 267 064

NOTE 13 – EMPRUNTS

Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2025 à 41 986 349 DT, contre un solde de 31 740 602 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	31-12-25	31-12-24
Emprunts bancaires BANQUE DE TUNISIE	2 099 970	3 499 974
Emprunts bancaires ATTIJARI BANK	16 871 452	12 469 923
Emprunts bancaires BIAT	4 700 213	6 470 705
Emprunts bancaires AMEN BANK	18 314 714	9 300 000
TOTAL	41 986 349	31 740 602

La variation des crédits bancaires s'analyse comme suit :

Banque	Emprunt	Durée (en années)	Solde d'ouverture	Nouveaux emprunts	Reclassements	Solde à la clôture
Attijari	14 000 000	7	2 412 767	-	(2 412 767)	-
Attijari	9 300 000	7	-	9 300 000	-	9 300 000
Attijari	7 000 000	7	4 900 012	-	(1 399 992)	3 500 020
Attijari	5 700 000	7	5 157 144	-	(1 085 712)	4 071 432
BT	7 000 000	7	3 499 974	-	(1 400 004)	2 099 970
BIAT	3 429 000	7	2 360 950	-	(674 558)	1 686 392
BIAT	3 462 000	7	2 553 935	-	(681 049)	1 872 886
BIAT	2 109 000	7	1 555 820	-	(414 885)	1 140 935
Amen Bank	9 300 000	7	9 300 000	-	(485 286)	8 814 714
Amen Bank	9 500 000	7	-	9 500 000	-	9 500 000
TOTAL	70 800 000		31 740 602	18 800 000	(8 554 253)	41 986 349

NOTE 14 – AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants s'élèvent à 3 988 956 DT au 31 décembre 2025 contre 3 491 064 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	31-12-25	31-12-24
Provision pour Indemnités de Départ à la Retraite (*)	3 977 556	3 479 664
Dépôt et cautionnement reçus	11 400	11 400
TOTAL	3 988 956	3 491 064

(*) Reclassement de la provision pour indemnités de départ à la retraite qui était présentée en 2024 parmi les autres passifs courants, vers les autres passifs non courants au 31 décembre 2025

NOTE 15 – FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2025 à 141 405 754 DT, contre un solde de 101 559 170 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	31-12-25	31-12-24
Fournisseurs locaux de marchandises	86 285 369	67 070 881
Fournisseurs Investissements et moyens généraux	6 218 389	8 679 185
Fournisseurs chèques en instance	309 475	1 703 171
Fournisseurs locaux de marchandises, effets à payer	67 160 796	41 319 585
Fournisseurs Investissements et moyens généraux, effets à payer	1 328 069	327 651
Fournisseurs locaux d'immobilisations	857 996	1 502 776
Fournisseurs étrangers d'immobilisations	129 509	266 784
Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie	(2 500)	14 714
Fournisseurs, factures non parvenues	4 464 492	1 786 948
Fournisseurs, moyens généraux en cours	68 721	73 483
Fournisseurs, opérations d'importation	147 334	35 004
Fournisseurs locaux, remises et ristournes	(24 512 072)	(20 282 662)
Fournisseurs emballages à rendre	(1 049 824)	(938 351)
TOTAL	141 405 754	101 559 170

NOTE 16 – AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2025 à 43 066 853 DT, contre un solde de 39 140 754 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	31-12-25	31-12-24
Personnel (16.1)	9 514 017	5 672 248
Etat et collectivités locales (16.2)	6 717 910	6 354 614
CNSS	4 751 560	4 022 002
Créditeurs divers	296 548	268 647
Assurance groupe	899 295	1 688 001
Charges à payer	13 530 224	12 521 460
Produits constatés d'avance	298 903	287 813
Provision pour risque fournisseurs	1 549 622	1 607 329
Provision pour risque d'exploitation	5 243 995	6 580 051
Compte d'attente créditeur	264 779	138 591
TOTAL	43 066 853	39 140 754

16.1. Personnel

(Montants en DT)	31-12-25	31-12-24
Congés payés	2 674 726	2 463 523
Charges à payer liées au personnel	6 623 784	2 927 791
Rémunérations dues au personnel	100 262	49 838
Oppositions sur salaires	115 245	231 095
TOTAL	9 514 017	5 672 248

16.2. Etat et collectivités publiques

(Montants en DT)	31-12-25	31-12-24
Etat, impôts et taxes	57 121	4 107 302
Etat, TVA à payer	4 500 895	641 347
Impôt sur les bénéfices	2 159 894	1 605 965
TOTAL	6 717 910	6 354 614

NOTE 17 – CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2025 à 8 837 084 DT, contre un solde de 33 743 948 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	31-12-25	31-12-24
Billets de trésorerie souscrits	-	5 500 000
Crédits bancaires BT, échéances à moins d'un an	1 400 004	3 254 972
Crédits bancaires BIAT, échéances à moins d'un an	1 770 492	1 770 492
Crédits bancaires ATTIJARI BANK, échéances à moins d'un an	4 895 546	4 909 557
Crédits bancaires AB, échéances à moins d'un an	485 286	-
Intérêts courus sur emprunts	183 029	159 839
Concours bancaires	102 728	18 149 088
TOTAL	8 837 084	33 743 948

NOTE 18 – REVENUS

Les revenus s'élèvent à 831 495 090 dinars au 31 décembre 2025 contre un solde de 732 621 822 DT au 31 décembre 2024, ils se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	31-12-25	31-12-24
Ventes de marchandises non soumises à la TVA	499 232 709	445 878 405
Ventes de marchandises soumises à la TVA au taux de 7%	1 897 132	1 759 954
Ventes de marchandises soumises à la TVA au taux de 19%	330 368 549	284 877 329
Réductions accordées sur programme de fidélité	(3 300)	106 135
TOTAL	831 495 090	732 621 822

NOTE 19 – AUTRES PRODUITS D’EXPLOITATION

Les autres produits d’exploitation s’élèvent au 31 décembre 2025 à 13 843 180 DT, contre un solde de 13 635 090 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	31-12-25	31-12-24
Produits des activités connexes	13 510 050	13 248 889
Vente de déchets valorisables	316 386	297 747
Quote-parts des subventions d’investissement	16 744	88 454
TOTAL	13 843 180	13 635 090

NOTE 20 – ACHATS DE MARCHANDISES CONSOMMEES

Les achats de marchandises consommées s’élèvent au 31 décembre 2025 à 682 257 639 DT, contre un solde de 595 948 230 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	31-12-25	31-12-24
Achats de marchandises	680 197 334	605 015 783
Variation de stocks de marchandises	2 060 305	(9 067 553)
TOTAL	682 257 639	595 948 230

Par ailleurs, la marge commerciale a augmenté en 2025 de 12 563 857 DT, passant de 136 673 593 DT à 149 237 450 DT. Le taux de marge de l’exercice 2025 s’établit à 17,95% contre 18,66 %, pour l’exercice 2024, et a été calculé ainsi :

CALCUL DE LA MARGE BRUTE	31-12-25	31-12-24
Revenus	831 495 090	732 621 822
Variation de stocks marchandises	2 060 305	(9 067 553)
Achats des marchandises	680 197 334	605 015 783
Achats de marchandises consommées	682 257 639	595 948 230
Marge brute	149 237 450	136 673 593
<i>Taux de marge brute</i>	<i>17,95%</i>	<i>18,66%</i>

NOTE 21 – ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnement consommés totalisent un montant de 14 978 269 DT au titre de l'exercice 2025, contre 14 982 720 DT au titre de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	31-12-25	31-12-24
Achats non stockés d'approvisionnement consommés	13 947 454	14 076 289
Achats stockés - Autres approvisionnements	957 155	936 194
Variation de stocks d'approvisionnement	73 660	(29 763)
TOTAL	14 978 269	14 982 720

NOTE 22 – CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel totalisent un montant de 74 774 523 DT au titre de l'exercice 2025, contre 65 324 415 DT au titre de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	31-12-25	31-12-24
Personnel - Rémunérations	60 757 512	53 351 613
Dotation aux provisions pour congés payés	211 203	(38 545)
Dotation aux provisions pour départ à la retraite	497 892	415 654
Bons de restauration	1 940 842	1 556 393
Cotisations de sécurité sociale sur salaires	11 367 074	10 039 300
TOTAL	74 774 523	65 324 415

NOTE 23 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et provisions totalisent un montant de 14 175 972 DT au titre de l'exercice 2025, contre 15 661 334 DT au titre de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	31-12-25	31-12-24
Dotations des immobilisations corporelles	14 304 486	14 182 121
Dotations des immobilisations incorporelles	428 577	408 567
Résorptions des frais préliminaires	116 769	69 683
Résorptions des charges à répartir	738 234	889 628
Dotations pour provisions pour dépréciation des stocks	1 891 578	2 127 362
Dotations aux provisions pour risques fournisseurs	1 346 896	1 404 603
Dotations aux provisions pour risques d'exploitation	1 590 979	822 839
Dotations aux provisions pour clients douteux	1 097 237	1 356 045
Dotations pour provisions pour chèques impayés	61 292	43 091
Dotations aux provisions pour débiteurs divers	187 056	246 000
Reprise sur provisions pour dépréciation des stocks	(2 127 362)	(3 038 949)
Reprise sur provisions pour risques fournisseurs	(1 404 603)	(1 607 461)
Reprise sur provisions pour risques d'exploitation	(2 927 034)	-
Reprise sur provisions pour clients douteux	(8 520)	-
Reprise sur provisions pour chèques impayés	(3 074)	(7 389)
Reprise sur provisions pour clients promotion	(1 116 541)	(1 234 805)
TOTAL	14 175 972	15 661 334

NOTE 24 – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitations totalisent un montant de 44 819 911 DT à la clôture de l'exercice 2025 contre un montant de 44 896 321 DT à la clôture de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	31-12-25	31-12-24
Locations et charges locatives	20 293 648	19 249 717
Entretiens et réparations	4 172 147	3 697 442
Prestations de services extérieures	2 857 515	5 994 416
Prime d'assurance	607 311	591 445
Autres services extérieurs	75 154	47 039
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	5 740 321	4 986 050
Frais de publicité et publication	3 071 610	3 001 819
Frais de transport sur ventes ou sur achats	112 046	139 303
Déplacements et missions	1 925 798	1 703 129
Frais postaux et télécommunication	949 856	876 213
Frais bancaires	1 136 861	938 401
Impôts et taxes	3 797 324	3 526 469
Autres charges ordinaires	80 319	144 878
TOTAL	44 819 911	44 896 321

NOTE 25 – CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes totalisent un montant de 4 346 571 DT au titre de l'exercice 2025 contre un montant de 4 181 141 DT au titre de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	31-12-25	31-12-24
Intérêts sur emprunts bancaires BT	478 695	806 121
Intérêts sur emprunt bancaire BIAT	661 868	834 244
Intérêts sur emprunt bancaire Attijari Bank	1 389 309	1 940 063
Intérêts sur emprunt bancaire AB	1 372 056	258 308
Intérêts sur comptes courants bancaires	82 006	255 351
Intérêts sur billets de trésorerie	356 448	83 822
Pertes / (Gains) de change	1 347	(3 894)
Escomptes accordés	4 842	7 125
TOTAL	4 346 571	4 181 141

NOTE 26 – PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers totalisent un montant de 5 813 520 DT au titre de l'exercice 2025 contre un montant de 4 401 786 DT au titre de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	31-12-25	31-12-24
Revenus des titres de participation	3 862 853	3 431 687
Produits financiers sur comptes courants bancaires	731 149	261 882
Autres produits financiers	479	232
Revenus des placements et billets de trésorerie	1 199 512	707 985
Plus-value sur actions SICAV	19 527	-
TOTAL	5 813 520	4 401 786

NOTE 27 – AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires totalisent un montant de 206 792 DT à la clôture de l'exercice 2025 contre un montant de 179 386 DT à la clôture de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	31-12-25	31-12-24
Plus-value de cession des immobilisations	-	15 617
Autres gains ordinaires	206 792	163 769
TOTAL	206 792	179 386

NOTE 28 – AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires totalisent un montant de 3 160 457 DT à la clôture de l'exercice 2025 contre un montant de 1 066 925 DT à la clôture de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	31-12-25	31-12-24
Différences de caisse	15 968	17 506
Autres pertes ordinaires	3 090 146	1 004 269
Moins-value sur cession d'immobilisations	54 343	45 150
TOTAL	3 160 457	1 066 925

NOTE 29 – IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2025 s'élève à 2 159 894 DT, contre 1 605 965 DT au titre de l'exercice précédent, et a été calculé ainsi :

(Montants en DT)	31-12-25	31-12-24
Minimum d'impôt sur les sociétés (0,2%CA)	-	1 605 965
Impôt sur les sociétés au taux de 20%	2 159 894	-
TOTAL	2 159 894	1 605 965

La contribution sociale de solidarité au titre de l'exercice 2025 s'élève à 323 984 DT, contre 336 867 DT au titre de l'exercice précédent.

NOTE 30 – ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie nette s'élève à 37 853 146 DT au 31 décembre 2025, contre une trésorerie nette négative de 1 594 038 DT au 31 décembre 2024, elle se détaille comme suit :

(Montants en TND)	31-12-25	31-12-24
Banques	22 543 486	10 456 274
Caisses	4 366 979	4 481 968
Chèques à l'encaissement	12 828	84 227
Billets de trésorerie	11 000 000	1 500 000
Placements	32 581	32 581
Concours bancaires	(102 728)	(18 149 088)
TOTAL TRESORERIE FIN DE PERIODE	37 853 146	(1 594 038)

NOTE 31 – PARTIES LIEES

Conformément à la NCT 39 relative aux informations sur les parties liées (NCT 39), les transactions et les opérations conclues par la SNMVT avec des parties liées sont détaillées ci-après :

La « SNMVT-Monoprix » détient 99,94% du capital de MONOGROS

Au cours de l'exercice 2025, « SNMVT – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour des montants respectifs de 109 096 069 DT et de 508 452 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention

prévoyant une remise de fin d'année de 4% et une remise hors factures de 4% sur le total des achats de marchandises et divers.

Au 31 décembre 2025, les comptes « fournisseurs locaux de Marchandises » et « fournisseurs locaux, effets à payer » MONOGROS accusent respectivement des soldes créditeurs de 4 149 173 DT et de 8 190 414 DT.

Le compte fournisseurs moyens généraux MONOGROS accuse au 31 décembre 2025, un solde créditeur de 3 439 769 DT.

- La quote-part des frais de marketing engagés par MONOGROS et refacturés à la « S.N.M.V.T » se sont élevés au cours de l'exercice 2025 à 2 021 775 DT.

- La quote-part des frais d'entretien du matériel informatique ainsi que les frais de télécom et de liaison engagée par MONOGROS et refacturée à la « S.N.M.V.T » courant l'exercice 2025 s'est élevée à 943 086 DT.

- La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS, le produit constaté à ce titre en 2025 est de 67 021 DT HT.

Par ailleurs, les créances et dettes à l'égard de la société MONOGROS logées au 31 décembre 2025 en « Débiteurs divers » et « Créiteurs divers » s'élèvent respectivement à 180 147 DT et à 236 782 DT.

- La « S.N.M.V.T » effectue des placements en billets de trésorerie à court terme, rémunérés au taux de TMM+1%, au profit de la société MONOGROS.

Le produit constaté par la société à ce titre, en 2025, s'élève à 622 771 DT HT.

Le solde des billets de trésorerie s'élève au 31 Décembre 2025, à 11 000 000 DT.

- La « S.N.M.V.T » a distribué des dividendes à la société MONOGROS pour 56 643 DT, décidés par son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 juin 2025.

- Engagements donnés en faveur de la société MONOGROS à titre de cautions solidaires en couverture de différents crédits obtenus par cette dernière pour des montants contractuels totalisant 12 400 000 DT.

La « SNMVT-Monoprix » détient directement 43% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 9,49% par sa filiale MONOGROS, et 6,89% par sa filiale SGS

La « SNMVT » est locataire de quatorze locaux à usage commercial (Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse LAKOUAS, Mokhtar Attia, Kairouan, Mehdiya, Jardin Menzah, Sousse Msaken, Bardo Hnaya, Sousse Messai) auprès de la « SIM ».

La charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » au titre de l'exercice 2025, s'élève à 5 895 469 DT HT et se détaille ainsi :

1. Ennasr : 604 762 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
2. El Manar : 399 906 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
3. Bizerte Printemps : 328 803 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
4. Tunis Charles de Gaulle : 466 724 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
5. Sfax Mahari : 322 540 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
6. L'Aouina : 604 762 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.

7. Mokhtar Attia : 614 415 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
8. Sousse LAKOUAS : 354 902 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
9. Kairouan : 259 039 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
10. Mehdia : 209 321 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
11. Jardin Menzah : 513 442 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
12. Sousse Msaken : 450 204 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
13. Bardo Hnaya : 418 642 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
14. Sousse Messai : 348 007 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.

La « SNMVT » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 30 323 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La SNMVT MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SIM tenue le 08 Avril 2025, pour un montant de 1 396 247 DT.

Opérations avec la COPIT

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de deux locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr et MONOPRIX Maison).

Au cours de l'année 2025, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- 129 395 DT HT pour Monoprix Zéphyr, compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ; et
- 43 657 DT HT pour Monoprix Maison, compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5%.

Actuellement, le second local est considéré comme une extension du magasin Zéphyr.

La « SNMVT-Monoprix » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »

La « SNMVT » est locataire de Neuf locaux à usage commercial (El Ennasr 2, El Saadi, Bardo, El Manar (SOULA), El Manzah (El Moez), El Kram, Gammarth, Soukra, Nabeul) auprès de la « S.G.S ». Au cours de l'année 2025, la charge de loyer supportée par la société « SNMVT » est de :

1. El Saadi : 190 839 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
2. Ennasr 2 : 112 000 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
3. Bardo : 172 739 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
4. El Manar (SOULA) : 169 007 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
5. El Manzah (El Moez) : 106 122 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
6. El Kram : 140 526 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
7. Gammarth : 282 002 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 6%.
8. Soukra : 158 849 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
9. Nabeul : 85 855 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », de son siège pour un loyer annuel de 486 203 DT HT, compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SGS « TOUTA » moyennant un loyer annuel de 30 323 DT HT, compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SGS – « TOUTA » tenue le 08 Avril 2025, pour un montant de 2 238 991 DT.

La « SNMVT-Monoprix » détient directement 97,65 % du capital de la MMT et indirectement 2,35% par sa filiale MONOGROS

Au cours de l'année 2025, la société « SNMVT » a réalisé auprès de la société MMT des achats de marchandises et des achats divers pour des montants respectifs de 84 526 203 DT et de 2 108 DT.

Au 31 décembre 2025, le compte fournisseur MMT accuse un solde créditeur de 2 385 221 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 2% sur le total des achats des marchandises.

La « SNMVT » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la MMT moyennant un loyer annuel de 28 880 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

Le 10 novembre 2024 la « S.N.M.V.T – Monoprix » a signé avec la société « MMT » une convention d'avance en compte courant associés pour une durée de six mois et se renouvelle par tacite reconduction et ; en vertu de laquelle « S.N.M.V.T – Monoprix » accepte de consentir à la société « MMT » des avances en compte courant associé afin de financer son besoin de trésorerie pour un montant maximum de 8 millions de dinars.

Cette avance sera rémunérée à compter de la date de libération au taux annuel de 8%.

Le compte courant de la société « MMT » accuse au 31 décembre 2025 un solde de 5 500 000 DT.

Le produit constaté à ce titre dans les comptes de l'exercice 2025 est de 463 282 DT.

La « SNMVT-Monoprix » détient 99,99 % du capital de Tunisian Shopping Spaces (TSS)

La « SNMVT » est locataire de six locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Redayef, Zarzis, Mednine et El Mourouj I) auprès de la société « TSS ». Au cours de l'année 2025, la charge de loyer supportée par la « SNMVT » est de :

1. Korba : 153 994 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
2. Djerba : 167 099 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
3. Zarzis : 203 750 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
4. Mednine : 140 556 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
5. Mourouj I : 98 997 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ; et
6. Redayef : 13 750 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La « SNMVT » a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société « TSS » du 07 Avril 2025, pour un montant de 227 614 DT.

La « SNMVT-Monoprix » détient 50,02% du capital de la SNMVT INTERNATIONAL

Le solde du compte client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT MONOPRIX est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2025, et il est totalement provisionné.

A la clôture de l'exercice 2015, la société « SNMVT » a constitué une provision sur la totalité de sa participation pour un montant de 250 100 DT.

La « SNMVT-Monoprix » détient 50 % du capital de la société UNITED DECS

En 2014, la « SNMVT-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

Cette participation est provisionnée à hauteur de 2 742 806 DT.

La « SNMVT-Monoprix » détient 7,7 % du capital de la société UNITED MANAGMENT

La « SNMVT-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installée en Libye, pour un total de 428 703 DT.

A la clôture de l'exercice 2015, la société « SNMVT » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

La « SNMVT-Monoprix » détient directement 5,86 % du capital de la Société STONE HEART et indirectement 52,73% par sa filiale SIM, et 41,41% par sa filiale SGS

La « S.N.M.V.T » est locataire d'un local à usage commercial sis à Monastir auprès de la société « Stone Heart».

La charge de loyer constatée en 2025 à ce titre, s'élève à 407 949 DT HT tenant compte d'une augmentation annuelle de 3%.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la société « Stone Heart».

Le produit constaté en 2025 à ce titre, s'élève à 16 081 DT HT tenant compte d'une augmentation annuelle de 5%.

NOTE 32 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2025 correspondent à ce qui suit :

- Engagement donné en faveur d'Attijari Banque au titre de nantissement de fonds de commerce en couverture des crédits d'investissement obtenus par la société SNMVT-Monoprix à concurrence de 56 000 000 DT.
- Engagement donné en faveur d'Amen Banque au titre de nantissement de fonds de commerce en couverture des crédits d'investissement obtenus par la société SNMVT-Monoprix à concurrence de 15 500 000 DT.
- Engagements donnés en faveur de la société MONOGROS à titre de cautions solidaires en couverture de différents crédits obtenus par cette dernière pour des montants contractuels totalisant 12 400 000 DT.
- Aval sur la Tunisie donné par Attijari Banque pour 500 000 DT

NOTE 33 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est survenu après la date de clôture des états financiers du 31 décembre 2025.

NOTE 34 – INFORMATIONS RELATIVES A LA DURABILITE ET AUX FACTEURS ESG

La présente note fournit des informations qualitatives sur la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et certains indicateurs suivis par la société en matière de durabilité. Ces informations sont présentées à titre informatif et s'inspirent des principes généraux des normes IFRS S1 et IFRS S2, sans constituer un état de conformité explicite et intégrale à ces normes.

1. Gouvernance

La supervision des sujets de durabilité relève des organes de gouvernance et de direction de la société. Les responsabilités correspondantes couvrent l'examen des orientations stratégiques, le suivi de la mise en œuvre opérationnelle des actions engagées et l'appréciation des incidences potentielles de ces sujets sur l'activité, la performance et la situation financière.

- **Le Conseil d'Administration** exerce une fonction de supervision des orientations stratégiques et des principaux projets susceptibles d'avoir une incidence sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.
- **La Direction Générale** assure la coordination de l'exécution de la stratégie arrêtée et le suivi de la cohérence entre les objectifs opérationnels, financiers et de durabilité.
- **Certaines directions fonctionnelles**, notamment dans les domaines des ressources humaines, de la responsabilité sociétale, de l'excellence opérationnelle et du contrôle, participent à la mise en œuvre des politiques concernées et au suivi des indicateurs retenus.

Le dispositif de gouvernance s'appuie également sur un système de management intégré couvrant notamment la qualité, l'environnement, la santé et sécurité, la sécurité alimentaire et la gestion de l'énergie, adapté aux activités de distribution de la société.

2. Stratégie

La société structure son approche en matière de durabilité autour d'enjeux considérés comme pertinents au regard de son modèle économique, de son environnement opérationnel et de ses parties prenantes. Cette approche couvre principalement les thématiques environnementales, sociales, de consommation responsable, d'ancrage territorial et de gouvernance éthique.

2.1. Environnement

Les actions engagées portent notamment sur la maîtrise des consommations énergétiques, la réduction de l'empreinte environnementale des magasins, la gestion des déchets et les initiatives visant à limiter le gaspillage.

2.2. Capital humain

Les priorités identifiées concernent notamment les conditions de travail, la santé et la sécurité des collaborateurs, ainsi que la formation et le développement des compétences.

2.3. Consommation responsable

La société suit des actions relatives à la qualité et à la traçabilité des produits, à la promotion des produits locaux et à l'accompagnement des clients vers des pratiques de consommation plus responsables.

2.4. Ancrage territorial

Les actions menées incluent des contributions au développement économique local, des partenariats associatifs et des initiatives de soutien aux communautés dans les zones d'implantation de la société.

2.5. Gouvernance éthique

La société intègre à ce titre des exigences relatives à l'éthique des affaires, à la conformité et au suivi de certaines pratiques au sein de la chaîne d'approvisionnement.

3. Gestion des risques et opportunités liés à la durabilité

3.1. Risques

Les sujets de durabilité sont intégrés dans le dispositif global de gestion des risques de la société. Les principaux facteurs de risque identifiés concernent notamment l'évolution des exigences réglementaires, l'augmentation potentielle des coûts liés à l'énergie et à la gestion des déchets, les perturbations susceptibles d'affecter certaines filières d'approvisionnement, ainsi que les attentes croissantes des clients, investisseurs et autres parties prenantes en matière de pratiques responsables. Ces facteurs sont susceptibles, selon leur matérialisation, d'avoir une incidence sur les charges d'exploitation, l'organisation opérationnelle, la réputation de la société et, plus généralement, sur ses perspectives de performance.

3.2. Opportunités

La direction considère que certains enjeux de durabilité peuvent également constituer des opportunités de création de valeur à moyen et long terme. Ces opportunités concernent notamment l'amélioration de l'efficacité énergétique des magasins et des plateformes logistiques, susceptible de contribuer à une meilleure maîtrise des charges d'exploitation, le renforcement des dispositifs de réduction des déchets et de limitation du gaspillage, le développement d'une offre de produits répondant davantage aux attentes des clients en matière de qualité, de traçabilité, de produits locaux et de consommation responsable, ainsi que le renforcement des pratiques de sélection et d'évaluation des fournisseurs. D'autres opportunités peuvent résulter de la valorisation du capital humain à travers la formation et

la fidélisation des collaborateurs, de la sécurisation progressive de certaines filières d'approvisionnement et d'un meilleur positionnement de la société face aux évolutions réglementaires et aux attentes croissantes des investisseurs, partenaires et autres parties prenantes. Ces éléments sont susceptibles, selon leur niveau de maturité et les conditions de marché, de soutenir la résilience opérationnelle, la compétitivité commerciale et l'accès à certaines sources de financement.

A la date d'arrêtés des états financiers de l'exercice 2025, la direction n'a toutefois pas identifié de risque ou d'opportunité lié à la durabilité ayant fait l'objet d'une traduction financière significative distincte dans les états financiers. Cette appréciation demeure susceptible d'évoluer en fonction des changements réglementaires, technologiques, opérationnels ou de marché, ainsi que du degré d'intégration progressive de ces enjeux dans les processus de pilotage de la société.

4. Indicateurs suivis

La société suit un ensemble d'indicateurs non financiers couvrant les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance. Les informations ci-après présentent les principaux indicateurs utilisés en interne pour le pilotage des actions engagées.

- **Sur le plan environnemental**, la société mesure notamment la consommation énergétique de ses magasins (en KWh), son évolution annuelle (-23%), ainsi que les émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2) et les volumes de CO₂ évités grâce aux actions d'optimisation mises en place (-32,42 tonnes entre 2023 et 2025). Elle suit également le taux de valorisation des déchets, incluant les tonnes de plastiques et de carton recyclées issues des activités en magasins (79 906 tonnes de plastique et 1 105 995 tonnes de carton), ainsi que des indicateurs liés à ses initiatives terrain, tels que le nombre d'arbres plantés (305 965 arbres plantés), les kilomètres de plages nettoyés (145 km) et les tonnes de déchets collectés dans le cadre d'actions environnementales (30 tonnes), traduisant concrètement ses engagements en faveur de l'économie circulaire et de la préservation des écosystèmes.
- **Sur le volet social**, la société évalue la qualité de ses pratiques RH à travers des indicateurs tels que le taux de fréquence des accidents de travail, le taux d'absentéisme, le turnover, ainsi que le nombre d'heures de formation par collaborateur.

Des indicateurs de diversité et de développement interne, comme le nombre de personnes en situation d'handicap recrutés (30 durant l'exercice 2025), la parité hommes-femmes et le taux de promotion interne, permettent également d'apprécier la valorisation du capital humain et l'engagement en faveur d'un environnement de travail inclusif et évolutif.

- **Sur le plan de la gouvernance**, la société suit des indicateurs relatifs à l'éthique et à la conformité, tels que la proportion de fournisseurs audités, le nombre d'alertes éthiques traitées, le taux de conformité réglementaire et la part des collaborateurs formés aux bonnes pratiques, reflétant ainsi son engagement en matière de transparence, de responsabilité et de respect des standards professionnels.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

**Mesdames, Messieurs les actionnaires,
de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis
« S.N.M.V.T – MONOPRIX »**

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T- MONOPRIX », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 102 267 064 DT y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 10 361 362 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « « **S.N.M.V.T – MONOPRIX** » au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

Existence et évaluation des stocks :

L'existence et l'évaluation des stocks sont considérées comme question clé de l'audit étant donné l'importance de la valeur de cette rubrique à l'actif du bilan (***Cf. Note aux états financiers N°7***), et les risques liés aux mouvements des stocks des dépôts aux magasins, ainsi qu'au suivi de leur rotation.

Nos procédures d'audit ont comporté notamment l'évaluation du dispositif de contrôle interne pour le suivi des entrées en stock et la gestion de leurs mouvements, la mise en place de contrôles des opérations d'inventaires physiques, avec une présence aux inventaires des dépôts et d'un échantillon de magasins sélectionnés, ainsi que l'audit des stocks à rotation lente pour se prononcer sur la sincérité des provisions s'y rattachant inscrites en comptabilité.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport d'activité de l'exercice 2025 incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Nous déterminons, parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Conformité aux dispositions du code des sociétés commerciales

Contrairement aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales, la société MONOGROS-SA détient 1,49% du capital de la société SNMVT-Monoprix SA alors que cette dernière détient 99,94% du capital de la société MONOGROS-SA.

Tunis, le 14 mai 2026

Les commissaires aux comptes

**FINOR
Walid BEN SALAH**

**F.M.B.Z KPMG Tunisie
Mohamed Imed LOUKIL**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

**Mesdames, Messieurs les actionnaires,
de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis
« S.N.M.V.T – MONOPRIX »**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution des conventions régies par les dispositions des articles précités.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

Votre Conseil d'administration ne nous a pas informés de nouvelles conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 99,94% du capital de MONOGROS

- Au cours de l'exercice 2025, « S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour des montants respectifs de 109 096 069 DT et de 508 452 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 4% et une remise hors factures de 4% sur le total des achats de marchandises et divers.

Au 31 décembre 2025, les comptes « fournisseurs locaux de Marchandises » et « fournisseurs locaux, effets à payer » MONOGROS accusent respectivement des soldes créditeurs de 4 149 173 DT et de 8 190 414 DT.

Le compte fournisseurs moyens généraux MONOGROS accuse au 31 décembre 2025, un solde créditeur de 3 439 769 DT.

- La quote-part des frais de marketing engagés par MONOGROS et refacturés à la « S.N.M.V.T » se sont élevées au cours de l'exercice 2025 à 2 021 775 DT.

- La quote-part des frais d'entretien du matériel informatique ainsi que les frais de télécom et de liaison engagée par MONOGROS et refacturée à la « S.N.M.V.T » courant l'exercice 2025 s'est élevée à 943 086 DT.

- La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS, le produit constaté à ce titre en 2025 est de 67 021 DT HT.

Par ailleurs, les créances et dettes à l'égard de la société MONOGROS logées au 31 décembre 2025 en « Débiteurs divers » et « Créiteurs divers » s'élèvent respectivement à 180 147 DT et à 236 782 DT.

- La « S.N.M.V.T » effectue des placements en billets de trésorerie à court terme, rémunérés au taux de TMM+1%, au profit de la société MONOGROS.

Le produit constaté par la société à ce titre, en 2025, s'élève à 622 771 DT HT.

Le solde des billets de trésorerie s'élève au 31 Décembre 2025, à 11 000 000 DT.

- La « S.N.M.V.T » a distribué des dividendes à la société MONOGROS pour 56 643 DT, décidés par son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 juin 2025.

- Engagements donnés en faveur de la société MONOGROS à titre de cautions solidaires en couverture de différents crédits obtenus par cette dernière pour des montants contractuels totalisant 12 400 000 DT.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 43% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 9,49% par sa filiale MONOGROS, et 6,89% par sa filiale SGS

La « S.N.M.V.T » est locataire de quatorze locaux à usage commercial (Ennasr , El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Mokhtar Attia, Sousse LAKOUAS, Kairouan, Mehdia, Jardin Menzah, Sousse Msaken, Bardo Hnaya, Sousse Messai) auprès de la « SIM ».

La charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » au titre de l'exercice 2025, s'élève à 5 895 469 DT HT et se détaille ainsi :

- Ennasr : 604 762 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- El Manar : 399 906 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bizerte Printemps : 328 803 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Tunis Charles de Gaulle : 466 724 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sfax Mahari El Ain : 322 540 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- L'Aouina : 604 762 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mokhtar Attia : 614 415 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse LAKOUAS : 354 902 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Kairouan : 259 039 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mehdia : 209 321 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Jardin Menzah : 513 442 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse Msaken : 450 204 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bardo Hnaya : 418 642 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse Messai : 348 007 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 30 323 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SIM tenue le 08 Avril 2025, pour un montant de 1 396 247 DT.

Opérations avec la COPIT

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de deux locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr et MONOPRIX Maison).

Au cours de l'année 2025, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- 129 395 DT HT pour Monoprix Zéphyr, compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ; et
- 43 657 DT HT pour Monoprix Maison, compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5%.

Actuellement, le second local est considéré comme une extension du magasin Zéphyr.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »

La « S.N.M.V.T » est locataire de Neuf locaux à usage commercial (El Ennasr 2, El Saadi, Bardo, El Manar (SOULA), El Manzah (El Moez), El Kram, Gammarth, Soukra, Nabeul) auprès de la « S.G.S ». Au cours de l'année 2025, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- El Saadi : 190 839 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.
- Ennasr 2 : 112 000 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.
- Bardo : 172 739 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.
- El Manar (SOULA) : 169 007 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- El Manzah (El Moez) : 106 122 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.
- El Kram : 140 526 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- Gammarth : 282 002 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 6%.
- Soukra : 158 849 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- Nabeul : 85 855 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », de son siège pour un loyer annuel de 486 203 DT HT, compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SGS « TOUTA » moyennant un loyer annuel de 30 323 DT HT, compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SGS – « TOUTA » tenue le 08 Avril 2025, pour un montant de 2 238 991 DT.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 97,65 % du capital de la MMT et indirectement 2,35% par sa filiale MONOGROS

Au cours de l'année 2025, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la société MMT des achats de marchandises et des achats divers pour des montants respectifs de 84 526 203 DT et de 2 108 DT.

Au 31 décembre 2025, le compte fournisseur MMT accuse un solde créditeur de 2 385 221 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 2% sur le total des achats des marchandises.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la MMT moyennant un loyer annuel de 28 880 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

Le 10 novembre 2024 la « S.N.M.V.T – Monoprix » a signé avec la société « MMT » une convention d'avance en compte courant associés pour une durée de six mois et se renouvelle par tacite reconduction et ; en vertu de laquelle « S.N.M.V.T – Monoprix » accepte de consentir à la société « MMT » des avances en compte courant associé afin de financer son besoin de trésorerie pour un montant maximum de 8 millions de dinars.

Cette avance sera rémunérée à compter de la date de libération au taux annuel de 8%.

Le compte courant de la société « MMT » accuse au 31 décembre 2025 un solde de 5 500 000 DT.

Le produit constaté à ce titre dans les comptes de l'exercice 2025 est de 463 282 DT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration tenu le 08 novembre 2024.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 99,99 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »

La « S.N.M.V.T » est locataire de six locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Redayef, Zarzis, Mednine et El Mourouj I) auprès de la société « TSS ». Au cours de l'année 2025, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de :

- Korba : 153 994 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
- Djerba : 167 099 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
- Zarzis : 203 750 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
- Mednine : 140 556 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
- Mourouj I : 98 997 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ; et
- Redayef : 13 750 DT HT correspondant au loyer du dernier trimestre 2025 (nouveau magasin).

La « S.N.M.V.T » a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société « TSS » du 07 Avril 2025, pour un montant de 227 614 DT.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 50,02% du capital de la SNMVT INTERNATIONAL

Le solde du compte client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT MONOPRIX est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2025, et il est totalement provisionné.

A la clôture de l'exercice 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation pour un montant de 250 100 DT.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 50 % du capital de la société UNITED DECS

En 2014, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

Cette participation est provisionnée à hauteur de 2 742 806 DT.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 7,7 % du capital de la société UNITED MANAGMENT

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installée en Libye, pour un total de 428 703 DT.

A la clôture de l'exercice 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 5,86 % du capital de la Société STONE HEART et indirectement 52,73% par sa filiale SIM, et 41,41% par sa filiale SGS

La « S.N.M.V.T » est locataire d'un local à usage commercial sis à Monastir auprès de la société « Stone Heart».

La charge de loyer constatée en 2025 à ce titre, s'élève à 407 949 DT HT tenant compte d'une augmentation annuelle de 3%.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la société « Stone Heart».

Le produit constaté en 2025 à ce titre, s'élève à 16 081 DT HT tenant compte d'une augmentation annuelle de 5%.

III. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés au § II-5 de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales, se présentent comme suit :
 - Le conseil d'administration réuni le 27 juin 2023, a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Seifeddine BEN JEMIA en tant que Directeur Général de la société pour 3 ans à partir du 1^{er} juin 2023. Sa rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2025 à 601 047 DT. Les charges annexes correspondantes (charges sociales patronales, retraite complémentaire, assurance groupe, TFP et FOPROLOS) s'élèvent à 173 837 DT. Par ailleurs, les charges de l'exercice 2025 au titre des congés payés et des indemnités pour départ à la retraite, s'élèvent respectivement à 8 946 DT et 3 990 DT.
 - Le conseil d'administration réuni le 07 avril 2023, a décidé de nommer Monsieur Mehdi AYEDI en tant que Directeur Général Adjoint de la société à partir du 15 Août 2022. Sa rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2025 à 448 893 DT. Les charges annexes correspondantes (charges sociales patronales, retraite complémentaire, assurances groupe, TFP et FOPROLOS) s'élèvent à 117 613 DT. Par ailleurs, les charges de l'exercice 2025 au titre des congés payés et des indemnités pour départ à la retraite, s'élèvent respectivement à 13 333 DT et 1 554 DT.
 - Les jetons de présence constatés parmi les charges de l'exercice 2025, au titre de la rémunération des membres du conseil d'administration et du comité permanent d'audit, s'élèvent respectivement à 96 000 DT et à 45 000 DT.
2. Les obligations et engagements de la société SNMVT envers ses dirigeants, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, se présentent comme suit (en TND) :

Nature de l'avantage	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2025
Avantages à court terme	783 830	48 342	579 839	43 853	141 000	245 000
- Rémunérations servies	601 047	-	448 893	-	-	-
- Charges sociales et fiscales	173 837	-	117 613	-	-	-
- Congés payés	8 946	48 342	13 333	43 853	-	-
- Jetons de présence	-	-	-	-	141 000	245 000
Avantages postérieurs à l'emploi	3 990	11 578	1 554	3 546	-	-
Total	787 820	59 920	581 393	47 399	141 000	245 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 14 mai 2026

Les commissaires aux comptes

FINOR
Walid BEN SALAH

F.M.B.Z KPMG Tunisie
Mohamed Imed LOUKIL